

Objet : Délégation de fonctions à Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'insertion par l'emploi et du renouvellement urbain

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux vice-présidents,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives à la politique de la ville, à l'insertion par l'emploi et au renouvellement urbain sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Franck Morat, 4^e vice-président,

Article 2 : la délégation recouvre notamment les fonctions suivantes :

- le pilotage des dispositifs applicables aux quartiers « politique de la ville », et en particulier le contrat de ville et le dispositif CitésLab (en copilotage avec le vice-président chargé de l'économie et de l'emploi),
- la co-animation du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation,
- le pilotage du dispositif PLIE (plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi),
- le suivi des clauses d'insertion et de retour à l'emploi pour les publics prioritaires insérées dans les marchés publics,
- la présidence de la mission locale jeunes du bassin chambérien,
- la co-animation du conseil local de santé mentale de l'agglomération chambérienne,
- l'animation du contrat territorial d'accueil et d'intégration,
- le suivi du plan de concertation du projet de rénovation urbaine,
- le copilotage, avec les communes concernées, des opérations de renouvellement urbain des quartiers dans le cadre du projet de rénovation urbaine,
- le recensement dans la matière déléguée des attentes des usagers et les réponses à apporter,

Article 3 : la délégation emporte signature des documents, pièces et actes relatifs aux fonctions définies à l'article 2, qui devra être précédée de la mention « par délégation du président »,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2026-048A**

Objet de l'acte : Délégation de fonctions à Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'insertion par l'emploi et du renouvellement urbain

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260512-lmc1H35869H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35869H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2026

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2026

Date de publication sur le site internet: mercredi 13 mai 2026